

Recommandation 133 (1957)¹

Unification politique de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Constatant que l'évolution de la situation internationale a confirmé une fois de plus l'urgente nécessité pour l'Europe libre de devenir, au sein de la communauté occidentale et dans le cadre des Nations Unies, une force unie sur le plan moral, politique et économique,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'inviter les gouvernements à répondre dans un bref délai à la demande qui leur a été adressée par la Résolution (56) 23 du Comité des Ministres² les engageant à prendre en considération les principes exposés dans la [Recommandation 105](#)³, en vue de parvenir à l'élaboration d'une politique européenne commune ;
2. d'arrêter, sur la base de ces réponses, une procédure concrète et apte à réaliser une coordination des politiques étrangères nationales comme préparation à l'établissement d'une politique commune ;
3. de lui présenter, en exécution de l'article 1er du Statut, des propositions en vue de constituer, compte tenu des réalisations accomplies ou en cours d'achèvement, telles que la C.E.C.A., l'Euratom et le marché commun, les organes politiques de la communauté européenne.

1. (voir [Doc. 616](#), projet de recommandation présenté par la commission des Affaires Générales). Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 38ème séance, le 11 janvier 1957

2. Voir Résolution (56) 23 sur la politique du Conseil de l'Europe relative à l'Europe orientale, la Hongrie et le Moyen-Orient.

3. Voir [Recommandation 105](#) sur la politique du Conseil de l'Europe relative aux relations Est-Ouest, aux relations avec les pays "non-engagés" et à l'aide aux régions sous-développées.

